Puissance 2D, 16 septembre 2012

PUISSANCE 2D
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉGION

ACCUEIL | ACTEURS | ATOUTS | ENVIRONNEMENT | ECONOMIE | ENJEUX/DÉBATS | SOCIETE | DOC 2D

ARTICLES LIÉS

La Région Centre veut désormais attribuer ses aides au plus près des besoins, dans une vingtaine de "bassins de vie"
17/09/2012
Depuis près de vingt ans, la Région Centre mène une politique de contractualisation avec les (...)

Conférence environnementale : le Comité 21 se félicite des avancées mais reste vigilant
17/09/2012
Le Comité français pour le développement durable se félicite des conclusions de la conférence (...)

"On pourrait avoir une région pilote sur le développement durable", estime Yves Broussoux, vice-président de la CCI Centre
15/09/2012
Tout proche de la retraite, l'Orléanais Yves Broussoux, vice-président de la chambre de commerce (...)

Transition énergétique : les propositions du Conseil d'analyse stratégique
13/09/2012
Sur quelles technologies devons-nous nous appuyer à l'avenir pour lutter contre le réchauffement (...)

Les écologistes de la Région Centre accompagnent la marche européenne en

ENJEUX/DÉBATS

16/09/2012

Tribunaux de commerce : le sénateur Jean-Pierre Sueur favorable au "dépaysement" de certaines affaires

Evoquant à mots couverts la mise en redressement judiciaire du groupe volailler Doux, qui concernait quatre sites en région Centre, le sénateur du Loiret a fait comprendre devant les juges consulaires de la région Centre, réunis en congrès à Orléans ce vendredi 14 septembre, qu'il est favorable au "dépaysement" de certaines affaires comme celle-là, qui est restée entre les mains du tribunal de Quimper.

Vendredi septembre à Orléans. Le congrès des tribunaux de commerce de la 7e région consulaire (Photo : Patrice Dézaillé, Puissance2d)

Sur le fond, Jean-Pierre Sueur rejoint l'avis de **Xavier Beulin,** président de la FNSEA et surtout président du groupe Sofiprotéol, dont une des filiales a obtenu la reprise de la partie « frais » du groupe Doux.

Xavier Beulin avait suscité de vives réactions en Bretagne, après avoir dit que ce n'était pas normal que l'affaire soit tranchée par le tribunal de commerce de"la petite bourgade" de Quimper (Finistère). Ce qui laissait supposer notamment qu'il pouvait y avoir un manque de compétence et un peu de partialité.

"Il est vrai que lorsqu'une affaire concerne beaucoup de territoires, beaucoup de professionnels, on peut croire que le jeu des solidarités locales, des relations, des compétences ait une incidence. ce qui met en lumière l'opportunité que des affaires puissent être délocalisées" a dit Jean-Pierre Sueur, président de la commission des Lois au Sénat. "A Quimper, ils connaissent bien le sujet du groupe Doux, mais vous aussi, à Orléans, vous le connaissez bien... " a-t-il ajouté.
De quelle façon et à quelles conditions un dépaysement pourrait-il intervenir dans certains cas afin de garantir un arbitrage sur terrain neutre ?
Quelques "grands" tribunaux de commerce pourraient se doter de chambres spécialisées, comme il en existe dans les juridictions civiles et pénales.

Rechercher... OK

PARTICIPEZ

Ce site Puissance2D est aussi le vôtre.

> Annoncez une manifestation
> Transmettez vos communiqués de presse
> Envoyez vos photos, vidéos, enregistrements
(avec vos coordonnées et une autorisation de publication)
> Proposez votre blog spécialisé ou votre newsletter
envoi@puissance2d.fr

METEO LOCALE

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

LA QUALITE DE L'AIR

LigAir

LE KIOSQUE

LES NEWSLETTERS
L'ESSTIMAG

.

Phoca PDF